

Réf: Dossier 416849

Avis de constitution

SOCIETE « HARM SHOES »

Siège ABIDJAN ABOBO AVOCATIER NON LOIN DE
STATION PETRO-IVOIRE, Lot 07, Ilot 119

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/05/2025 , et enregistrés au CEPICI le 19/05/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « HARM SHOES »

Objet : PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE
CHAUSSURES, TRANSPORT ET IMPORT-EXPORT

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ABOBO AVOCATIER NON LOIN DE
STATION PETRO-IVOIRE, Lot 07, Ilot 119

Dirigeant(s) M KOFFI KOUASSI AMADOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-06431 du 01/07/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°39458/GTCA/RC/2025 du 01/07/2025

